



Cet été, un français sur deux ne partira pas en vacances.



TU VAS VOIR, ON VA BIENTÔT TRAVAILLER JUSQU'À 80 ANS!

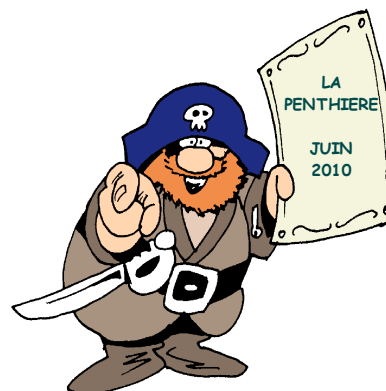
OUI, C'EST POUR AIDER TOUS CES JEUNES QUI N'ONT PAS DE BOULOT!



Sans commentaire...

Sommaire:

- page 2 : Réforme des retraites - Tableau de bord
- page 3 : Résultats des élections à la MASSE
- page 4 : Réforme de la catégorie A
- page 5 : Compte-rendu du CTPC (extrait)
- page 6 : La prime aux étoiles (extrait)
- page 7 : Retraites : pour Thibault et Chérèque,...
- page 8 : Recevoir les informations de la CFDT



Réforme des retraites : la double peine

Le projet de réforme des retraites proposé par le gouvernement est injuste. Il mettrait à contribution les salariés pour une grande partie de ce projet, pénaliserait les travailleurs ayant commencé à travailler jeunes, celles et ceux ayant des carrières incomplètes et irrégulières en particulier les femmes qui sont aujourd'hui 28% à travailler jusqu'à 65 ans pour bénéficier d'une retraite à taux plein.

La réforme des retraites en cinq points :

- Passage de l'âge légal de départ de 60 à 62 ans ;
- Passage de 55 à 57 ans pour la retraite des services actifs (branche SU) ;
- Alignement du taux de cotisation public à celui du privé, soit une baisse annuelle de salaire de 0,27% pendant 10 ans ;
- Suppression du dispositif de départ anticipé pour les parents de trois enfants dès 2012 ;
- Alignement de la règle d'obtention du "minimum garanti" du public sur celui du privé qui pourra entraîner une baisse conséquente des pensions pour plus de 40% des agents de catégorie C concernés.

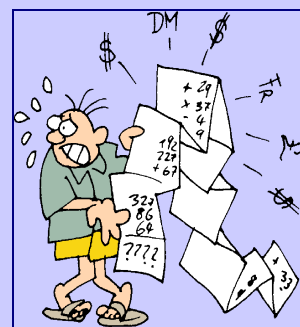
Sur les quelques 4 milliards d'euros de recettes supplémentaires, 85% des efforts seront supportés par les salariés des secteurs publics et privés par le biais du recul de l'âge légal de départ à 62 ans et relèvement de 2,7 % du taux de cotisation des fonctionnaires, soit une double peine pour notre secteur public. Le capital ne sera soumis qu'à des mesures «symboliques» pour permettre au gouvernement d'annoncer un effort collectif dans cette réforme.

La réalité est affligeante, les conditions d'accès à la retraite avec une pension à taux plein en France seront parmi les plus dures dans l'Union Européenne. L'accès à un premier emploi se faisant à l'âge moyen de 23 ans, **il sera quasi impossible de bénéficier d'une retraite à taux plein à 62 ans !**

Le débat parlementaire est prévu début septembre. Le rendez-vous de la rentrée sera donc primordial pour l'avenir de tous les travailleurs, avec en point de mire la volonté d'un système plus juste envers les salariés. (consulter la synthèse du gouvernement sur ce lien : [ministère du travail](#))

TABLEAU DE BORD

- Valeur du point d'indice de la fonction publique au 1^{er} octobre 2009 : **4,6072 €**
- SMIC mensuel brut : **1.343,77 €**
soit environ **1.061 €** net au 1^{er} janvier 2010
- Salaire horaire de base ouvrier sur 1 an : **+ 2,0%**
- Chômage au 4^{ème} trimestre 2009 : **9,6%** (**+ 12,3%** sur 1 an)
- Inflation en avril 2010 : **+ 0,3%**, soit sur 1 an : **+ 1,7%**
- Indice de référence des loyers au 1^{er} trimestre 2010 : **- 0,09%**
- Pass Navigo (Carte orange RATP) – zone 1 à 5 : **109,90€** /mois
- Taux journalier de l'ISA : **2,67€**
- Valeur unitaire d'un ticket resto : **5€**



Section Locale CFDT- DOUANE de ROISSY – LE BOURGET

téléphone local CFDT: 01.48.62.54.19 - portable CFDT: 06.07.55.37.89

intranet : cfdt.roissy@douane.finances.gouv.fr

« La Penthière » est le bulletin d'information de la section locale des douanes de Roissy-Le Bourget.

Responsable d'édition : Sébastien RUCART – imprimé au local CFDT à Roissy-CDG.

Résultats aux élections de la MASSE

Les résultats définitifs du scrutin de la Masse des douanes du 20 mai ont été rendus officiels à la Direction Générale le 08 juin dernier.

La CFDT obtient un siège supplémentaire au Conseil d'Administration (CA) et concrétise ainsi sa progression enregistrée sur les deux dernières élections.

La CFDT Douane remercie l'ensemble des 2 596 agents des douanes ayant fait confiance à la CFDT. Nos élus seront à leur disposition pour défendre leurs intérêts et continueront à porter les valeurs de la CFDT.

Vous trouverez ci-dessous les tableaux vous éclairant sur les résultats mathématiques de ce scrutin (CA) qui aura vu une participation en hausse à 75,38% au lieu de 72,04% au scrutin 2007.

Pour rappel, les résultats locaux sont disponibles sur la [Penthière express N°8](#).

Résultats au Conseil d'Administration de la Masse (CA)

années	2007	2010	var. en voix	2007	2010	var. en %
inscrits	18 725	17 803	- 922			
suffrages exprimés	12 818	12 379	- 433			
CFDT	2 587	2 596	+ 9	20,19%	20,97%	+ 0,78%
CFTC	332	377	+ 45	2,59%	3,05%	+ 0,46%
CGT	3 633	3 407	- 226	28,36%	27,52%	- 0,84%
FO	1 628	1 357	- 271	12,71%	10,96%	- 1,75%
SNCD	1 220	1 129	- 91	9,52%	9,12%	- 0,40%
Solidaires	1 803	1 884	+ 81	14,07%	15,22%	+ 1,15%
UNSA	1 609	1 629	+ 20	12,56%	13,16%	+ 0,60%

Répartition des sièges au Conseil d'Administration de la Masse (CA)

années	2007	2010	variation
CFDT	2	3	+ 1
CFTC	0	0	0
CGT	3	3	0
FO	2	1	- 1
SNCD	1	1	0
Solidaires	2	2	0
UNSA	2	2	0
total	12	12	0

Les élus CFDT au CA de la Masse

➤ Titulaires :

Roger MARTEAU (DR Marseille)
Isabelle PRADERE (DR Bayonne)
Diego RIZZO (DR Nice)

➤ Suppléants :

Chantal CHIFFRE (DR Franche-Comté)
Frederic DECOUT (DR Poitiers)
Annick SICARD (DR Provence)



[cliquer ici](#)

Réforme de la catégorie A : le temps des vaches maigres

Après la catégorie C en 2006 (qui commence à trouver le temps long), puis la catégorie B, c'est au tour de la catégorie A de connaître une refonte de sa grille indiciaire.

La CFDT s'était engagée sur la réforme des C. Elle avait fermement bataillé sans pour autant parvenir à un accord dans la réforme des B en 2009. Cette fois-ci, notre organisation ne pouvait faire que l'amer **constat d'une réforme très insuffisante.**



En effet, les discussions sur la refonte des grilles du A ont abouti à quasiment rien pour la grande majorité des agents de cette catégorie. Il y a deux mesures à retenir :

- +16 points d'indice pour le premier échelon (349 à 365) ;
- L'application du GrAF (Grade à Accès Fonctionnel) à la haute fonction publique.

Réservé à une poignée d'anciens directeurs des ministères, le nouveau grade est censé offrir une carrière méritée aux plus valeureux des fonctionnaires. Mais son mode d'accès est conçu de telle sorte qu'il ne concernera statistiquement parlant que quelques élèves issus du concours externe de l'ENA.

(voir la dépêche sur notre site : <http://www.cfdt-finance.fr/Reforme-des-grilles-du-A-le-temps.html>)

Loin des revendications de la CFDT

La CFDT réclame un premier indice équivalent à 1,4 fois le SMIC, soit un indice majoré de 409 au lieu de 349 actuellement et 365 comme proposé dans la réforme. Et surtout, une répercussion sur l'ensemble des indices de façon à relever tous les indices.

La CFDT souhaite qu'une **réflexion soit engagée sur les voies de recrutement externes** pour valoriser les efforts réalisés en matière universitaire au niveau bac +5 (Master). Ces niveaux de recrutement, réservés à des accès internes, ne sont pas toujours pourvus. Ainsi, des postes sont perdus pour accéder aux fonctions de cadre supérieur.

En matière de Liste d'Aptitude (LA), La CFDT souhaite que **cette promotion se fasse par le biais d'un examen professionnel validable dans le temps** ; par exemple en conservant le bénéfice de cet examen durant 5 ans si on ne peut être nommé sur le poste de son choix.

Dans ce domaine, l'administration a évolué récemment en instaurant un "exa pro" mais pour un accès restreint (20 postes par an). Cependant, l'épreuve est calquée sur celle d'un concours et ce dernier n'est pas validable dans le temps.

Quant aux tableaux d'avancement au grade d'IR3, IR2 et IR1, les positions de la CFDT sont claires : **la carrière doit être linéaire** jusqu'au grade d'IR2 avec un passage de grade à l'ancienneté dès 5 ans dans la catégorie et, en corolaire, une augmentation du volume d'emploi.

La CFDT donne la parole aux cadres A

La CFDT lance une grande enquête à destination des cadres du public. L'ensemble des cadres de toutes les composantes de la fonction publique sont appelés à donner leur avis sur leur travail, les conditions d'exercice de leurs missions et les réformes en cours.

Pour participer : www.finance.cadresfp.net

"la parole aux A !"

E, T, A, T,
H, O, P, I, T, A, L,
T, E, R, R, I, T, O, R, I, A, L,
C, A, D, R, E, S,

Cfdt
des choix, des idées
Cadres
Fonctions publiques

alors dépêchez-vous de
vous exprimer sur

finance.cadresfp.net

Extraits du Compte-rendu du CTPC du 26 mai 2010 : Les absents ont toujours tort !

[...] Bonification retraite en Surveillance :

[...] la CFDT a insisté pour que la DG relaie efficacement au niveau gouvernemental les revendications douanières pour la remise en cause de la barrière inique des 58 ans dans l'application de la bonification retraite (rappel : au-delà de 58 ans, chaque trimestre travaillé ôte un trimestre de bonification à l'agent).

L'entrée de plus en plus tardive des agents dans l'administration rend quasiment nulle et inefficace cette bonification retraite. En effet c'est choisir entre partir avant 58 ans et bénéficier de sa bonification en perdant des annuités, ou continuer à travailler au-delà en perdant le bénéfice de la bonif. Alors qu'on nous demande de travailler plus longtemps cette mesure est une véritable ineptie ! [...]

NES (Nouvelles Grilles de la catégorie B):

[...] Il semble que le ministère tergiverse sur cette question ; nous devrions en savoir plus lors de la rencontre des fédérations syndicales avec les ministres le 21 juin (*reportée à début juillet*).

Nouveau règlement mutations : changement de règles ! [...]

A l'ordre du jour de ce CTPC, la validation du nouveau règlement particulier des mutations. [...] La CGT avait pris la décision de boycotter ce CTP, contenant pourtant des sujets très importants pour les agents. [...] l'ensemble des nouvelles mesures qui entreront en vigueur dès le tableau 2011 :

Des mesures significatives :

Les dates d'effet des mutations seront désormais à dates fixes :

- au 1^{er} septembre pour les mutations réalisées au 1^{er} mouvement ;
- au 31 décembre pour le 2nd mouvement. [...]

Des dispositions pour le Rapprochement de conjoint (RC) améliorées :

- **Les agents pourront limiter leur demande aux seules résidences qu'ils souhaitent** à l'intérieur du département d'exercice du conjoint ou d'un département limitrophe ;
- Le décompte des mutations en arrivées dans le département pour l'application de la priorité au titre du RC ne sera plus annuelle : les mouvements non pris en compte seront reportés l'année suivante dans la limite de 3, jusqu'à ce qu'ils permettent de réaliser un RC. [...]

Des garanties supplémentaires pour les réintégrations :

Les agents en position statutaires auront la garantie de réintégrer :

- dans leur DR si la durée de la position statutaire est inférieure ou égale à 1 an ;
- dans la DI pour une durée de plus d'un an. [...]

Mutations en outre mer : du mieux !

- Il n'y a plus de limite de durée de séjour pour la résidence de Saint-Martin du Marigot ;
- Les originaires des COM (collectivités) bénéficient enfin des 45 points de bonification. [...]

Des mesures scandaleuses ?

[...] L'administration avait à coeur une mesure qu'elle a nommé « clause anti-abus » : interdire aux agents ayant atteint l'âge permettant de partir à la retraite de demander une mutation en outre mer, ou imposer un séjour minimum... au prétexte que quelques agents (3 !!!) avaient pris leur retraite l'année de leur affectation à la Réunion et avaient ainsi bénéficié d'une pension bien plus favorable.

Commentaire : Pour des cas résiduels, c'est une véritable discrimination à l'âge que la DG voulait établir. [...]

Un retrait à mettre à l'actif des présents : La CFDT est intervenue vivement contre cette ineptie [...]. Cette opposition a poussé le DG à retirer son projet. C'est une très bonne chose pour les agents concernés. [...]

Retrouvez le compte-rendu complet sur notre site : [Dépêche N°1102](#)

Extraits du Compte-rendu du Groupe de travail sur la Modulation ACF (catégorie A) du 28 mai 2010

Un groupe de travail réunissait l'ensemble des Organisations syndicales, sauf la CGT, avec pour ordre du jour la modulation d'une part de l'ACF (Allocation Complémentaire de Fonction) pour certains agents de catégorie A (système dit « étoiles ») [...]

« MODULATO CANTABILE » : DE L' ARBITRAIRE OPAQUE, A L' ARBITRAIRE OBSCUR...



[...], la modulation du 3^{ème} niveau du régime indemnitaire (ACF) a été étendue pour l'exercice de modulation 2009 aux inspecteurs des DI, DR [...] occupant des fonctions « AG » : SG, Pôle BOP-GRH, PLI (sauf TSI), PAE et POC (sauf SRE).

Ce geste « généreux » de la DG a été l'occasion, pour nombre d'inspecteurs et d'IR3 de découvrir un dispositif de rémunération complémentaire sélectif selon qu'ils se trouvaient ou non bénéficiaires d'une « récompense » par l'octroi d'une, deux ou trois étoiles convertibles en euros sur une base de 1 étoile = 200 euros pour les inspecteurs et IR et de 500 euros pour les IP et DSD.

Ces « gratifications étoilées » distribuées dans une totale opacité par les DI ont suscité de la part des collègues de nombreuses interrogations que la CFDT a répercutées auprès de la DG en demandant en février 2010 la tenue d'un GT consacré à ce sujet. [...]

L'illusion de la légitimité :

Le décret de 2002, [...], prévoyait en son article 3 la possibilité d'appliquer pour l'ACF un coefficient multiplicateur d'ajustement de 0 à 3. L'actuel système des « étoiles » procède de cette disposition.

Les effets négatifs de la modulation positive :

A première vue, la modulation est positive. Sauf que 4 agents ont été modulés à la baisse. [...] Les étoiles sont financées par un budget de 200 euros par inspecteur et IR « éligibles » et 500 euros par cadre sup. Pour donner à ceux qui ont plusieurs étoiles, [...] c'est simple il faut que certains rendent des étoiles. [...] Ils sont 897 dans ce cas soit 32% des 2798 « éligibles » en 2009. Ainsi qu'on le veuille ou non une modulation "0" est une modulation ! [...] Ceux qui ne reçoivent rien, ne sont informés de rien.



Un aller, sans recours :

Si l'injustice n'est pas notifiée, elle ne peut être contestée. L'Administration agit ainsi à sa guise. [...] Evidemment, pour la CFDT et les autres organisations syndicales, la modulation 0 est une injustice d'ordre individuelle. La possibilité de saisir la CAP existe, mais devient plus compliquée.

Une transparence relative :

La CFDT a rappelé le « devoir de transparence » de l'Administration vis à vis de toute la catégorie A et réclamé au minimum une information sur la part modulable de l'ACF. [...]

Extension a/c de la modulation 2009 : les riches et les pauvres !

La présidente de séance a brossé le contexte de l'extension de la modulation aux catégories A de la Branche AG des DI, DR, et SCN pour « l'exercice de modulation 2009 » [...]

Pour sa part, la CFDT a critiqué fermement la réintroduction d'un nouveau différentiel AG/CO par ce biais. Elle a demandé expressément l'extension de cette rémunération à toute la catégorie A sur la base de l'attribution d'une étoile pour chacun.

Les autres organisations ont condamné ce système ; Solidaires allant jusqu'à demander sa suppression, ce qui revient à rendre le budget octroyé à l'Etat. Les agents de catégorie A apprécieront sans nul doute !

La CFDT luttera contre cette modulation injuste et inique comme elle a combattu l'ex-modulation des primes qu'elle a contribué à faire disparaître en 1989.

Retrouvez le compte-rendu complet sur notre site : [Dépêche N°1092](#)

Retraites : pour Thibault et Chérèque, le gouvernement a cimenté l'union syndicale

(source AFP le 11/06/2010)



A l'heure où les leaders des confédérations syndicales CGT et CFDT s'affichent, unis, pour lutter contre le projet de réforme des retraites, il est regrettable de voir certains militants se tromper « d'ennemi » ou pire, dans une autre centrale syndicale, de faire cavalier seul.

Quant aux reproches formulés à l'encontre de la CFDT à Roissy concernant l'absence de ses élus dans une CAPL, il ne s'agissait pas d'un boycott. La section CFDT avait demandé un report de cette CAPL auprès du directeur interrégional, car les quatre élus de la catégorie étaient en congés ou retenus par des obligations familiales. L'administration n'a pas accepté cette demande car la CAPC devant statuer définitivement sur ce cas était prévue quelques jours après. Cette explication avait été fournie en début de séance par le Président.

Comme il nous l'a été suggéré, l'avenir du collègue a cependant bien été assuré par le Secrétaire Général de la CFDT Douane présent à cette CAPC.

Enfin, la tournée CFDT à Roissy n'était pas assurée par les élus de la catégorie concernée.



En ce qui concerne la loi sur la mobilité, tous ceux qui affirment que la CFDT a signé ce texte tiennent des propos fallacieux. Dans une dépêche du 04 février 2010 publiée sur le site CFDT Finances et reprenant les termes de F. Chérèque (leader de la CFDT), aucun doute n'est permis :

"Le gouvernement accentue son offensive contre les fonctionnaires. [...], il souhaite remettre en cause le calcul des retraites en évoquant la suppression de la référence aux six derniers mois et en publiant un décret de mise en œuvre de la loi sur la mobilité permettant le licenciement des fonctionnaires dans le cadre des restructurations.

[...], la CFDT Finances a adopté une motion condamnant le projet de décret et demandant l'abrogation de la loi mobilité. [...]"

La dépêche est consultable : <http://www.cfdt-finances.fr/Mobilite-et-retraites-l-offensive.html>

En conclusion, aux prochaines élections, nous invitons chaque agent à exercer son droit fondamental de "libre expression", et à voter pour l'organisation de son choix.

CFDT : Confédération Française Démocratique du Travail



ROISSY – LE BOURGET

Bulletin à renvoyer à :

Section locale CFDT-Douane
Sylvain LUC
Services des équipements – DI

ou par messagerie, après l'avoir numérisé, à l'adresse suivante :
cfdt.roissy@douane.finances.gouv.fr

Je soussigné(e),

NOM :

PRENOM :

AFFECTATION :

accepte de recevoir des informations de l'organisation syndicale CFDT-Douane, sur la boîte électronique suivante :

..... @douane.finances.gouv.fr,
ou sur une autre adresse indiquée ci-après :

..... @.....

Les envois pourront cesser sur simple demande de ma part.

Fait à ROISSY, le/...../ 2010

Signature